



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : personnel

Question écrite n° 18469

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le souhait exprimé par les organisations syndicales représentatives des techniciens de l'équipement de la Moselle quant à la reconnaissance d'un véritable statut de technicien supérieur. Elles demandent une revalorisation indiciaire significative à tous les échelons, notamment en portant le premier échelon du premier grade de l'indice brut 298 à l'indice brut 360, équivalent à celui du premier échelon de l'actuel grade de chef de section, et en portant le dernier échelon du second grade de l'indice brut 612 à l'indice brut 750, correspondant à l'indice terminal du grade l'ingénieur des Travaux publics de l'Etat. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les revendications des techniciens des travaux publics de l'Etat relatives à la revalorisation de leur statut sont anciennes et un retard préjudiciable a été pris ces dernières années. Aussi, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a indiqué, en septembre 1997, aux membres du comité technique paritaire ministériel que la réforme du statut de ces responsables était une de ses priorités. Il s'agit, en effet, de créer les conditions pour que les fonctionnaires appartenant à ce corps technique d'encadrement intermédiaire trouvent la reconnaissance indispensable au rayonnement de leur action, que celle-ci s'exerce au sein des services déconcentrés ou du réseau des services techniques du ministère. Un travail important a été réalisé, dans le cadre interministériel, pour faire aboutir l'architecture d'une réforme statutaire reconnaissant aux intéressés le niveau de techniciens supérieurs. Le ministre a présenté cette architecture lors de la dernière réunion du comité technique paritaire ministériel qui s'est tenue le 10 septembre 1998. La mise au point du projet fera l'objet d'une étroite concertation avec les intéressés puis des consultations requises.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18469

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1998, page 4663

Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5593